

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU GRAND ETABLISSEMENT
UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

SEANCE DU 16 MARS 2026

DELIBERATION N° 2026-020

Objet : Compte Financier 2025 de la Fondation UniversitaireUCAJ.E.D.I.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GRAND ETABLISSEMENT UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44, modifié ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 175, 176 et 177 ;

Vu l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2024-001 du 9 janvier 2024 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°116-2024 du 23 janvier 2024 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu les exposés de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage, Mme Christine VASTA, Fondée de pouvoir de l'Agence Comptable et M. Pierre Gaultier, Commissaire aux Comptes ;

Article 1 Le conseil d'administration approuve l'exécution des autorisations budgétaires suivantes :

- **15 053 796€** d'autorisations d'engagement dont :
 - 9 522 596€ personnel
 - 5 242 597€ fonctionnement
 - 288 603€ investissement
- **15 174 763€** de crédits de paiement dont :
 - 9 524 771€ personnel
 - 5 389 535€ fonctionnement
 - 260 468€ investissement
- **16 457 284€** d'exécution de recettes
- **1 282 521€** de solde budgétaire (excédent)

Article 2 Le conseil d'administration approuve les exécutions comptables suivantes :

- **1 463 755€** de variation de trésorerie
- **76 066€** de résultat patrimonial
- **164 449€** de capacité d'autofinancement
- **152 038€** de variation de fonds de roulement

Article 3 le conseil d'administration approuve l'affectation du résultat **76 066€** en réserves facultatives de la fondation universitaire.

Les tableaux des autorisations budgétaires, de la situation patrimoniale, les comptes annuels et le rapport d'activité sont annexés à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 22 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions.

Membres en exercice : 38

Quorum : 19

Membres présents et représentés : **30**

Fait à Nice, le 16 mars 2026

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2026-020**
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE :

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Tableau 2 : FONDATION UCA JEDI
Autorisations budgétaires
Compte financier 2025 - CA 16 mars 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Dépenses								Recettes				
	CF2024	BR1 2025	CF2025	%	CF2024	BR1 2025	CF2025	%	CF2024	BR1 2025	CF2025	%	
Personnel	7 847 292	9 400 000	9 522 596	101%	7 847 494	9 400 000	9 524 771	101%	1 253 396	1 032 504	1 401 803	136%	Recettes globalisées
dont contributions employeur au CAS Pension													Subvention pour charges de service public
Fonctionnement et intervention	4 730 731	5 465 263	5 242 597	96%	7 359 039	6 645 992	5 389 535	81%					Autres financements de l'Etat
									48 012	48 012	37 906	79%	Fiscalité affectée
Investissement	352 806	500 000	288 603	58%	402 826	539 001	260 458	48%	1 205 384	984 492	1 363 897	139%	Autres financements publics
													Recettes propres
									15 178 014	15 068 708	15 055 480	100%	Recettes fléchées
									326 076		402 826		Financements de l'Etat fléchés
									14 684 254	15 010 000	14 586 844	97%	Autres financements publics fléchés
									167 684	58 708	65 810	112%	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	12 930 829	15 365 263	15 053 796	98%	15 609 359	16 584 993	15 174 763	91%	16 431 410	16 101 212	16 457 284	102%	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)					822 051		1 282 521			483 781			Solde budgétaire (déficit)

Tableau 6 : FONDATION UCA JEDI
Situation patrimoniale
Compte financier 2025 - CA du 16 mars 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	CF2024	BR1 2025	CF2025	PRODUITS	CF2024	BR1 2025	CF2025
Personnel	7 748 236	9 287 200	9 390 186	Subventions de l'Etat	21 289		-
dont charges de pensions civiles*				Fiscalité affectée			-
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	5 237 232	6 738 792	5 858 448	Autres subventions	11 830 461	14 877 780	13 771 088
				Autres produits	1 320 681	1 256 212	1 553 613
TOTAL DES CHARGES (1)	12 985 468	16 025 992	15 248 635	TOTAL DES PRODUITS (2)	13 172 431	16 133 992	15 324 701
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)		108 000	76 066	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	186 963	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	12 985 468	16 133 992	15 324 701	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	12 985 468	16 133 992	15 324 701

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

	CF2024	BR1 2025	CF2025
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	186 963	108 000	76 066
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	127 851	130 000	213 485
- reprise de provision			
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	10 715	10 000	125 102
= CAF ou IAF*	304 099	228 000	164 449

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	CF2024	BR1 2025	CF2025	RESSOURCES	CF2024	BR1 2025	CF2025
Insuffisance d'autofinancement*				Capacité d'autofinancement*	304 099	228 000	164 449
Investissements	389 168	544 001	271 108	Financement de l'actif par l'État			
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'état	377 037	539 001	258 697
Remboursement des dettes financières	10 000			Autres ressources			
				Augmentation des dettes financières (emprunt)			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	399 168	544 001	271 108	Fusion IFMK			
				TOTAL DES RESSOURCES (6)	681 136	767 001	423 147
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	281 968	223 000	152 038	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)			

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Nature	CF2024	BR1 2025	CF2025
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	281 967	223 000	152 038
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	- 349 873	- 706 781	- 1 311 717
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)	631 840	483 781	1 463 755
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	917 395	1 140 395	1 069 433
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 15 346 605	- 14 639 824	- 16 658 322
Niveau de la TRESORERIE	16 264 000	15 780 219	17 727 755

Ratios prudentiels	CF2024	BR1 2025	CF2025
Niveau du FONDS DE ROULEMENT (en jours)	22	25,59	25,81
Niveau de la TRESORERIE (en jours)	385	354,04	427,91
Rigidité de la masse salariale	59%	58%	62%

**FONDATION
UNIVERSITAIRE
UCA** J.E.D.I.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Projet de délibération n°2 - Conseil de Gestion du 4 mars 2026



CHIFFRES CLÉS



288

Nouveaux
projets financés



12

Thèses
démarrées

(dont 6 en co-financement)



28

Post-doctorants
financés



24

Ingénieurs financés
dans les
laboratoires



59

Personnes
affectées à des
missions support
IdEx



23

Personnes
rémunérées par
l'IdEx affectées aux
services de
l'Université

en vue d'en accompagner le
développement et la
structuration



1597

Candidatures
d'étudiants à une
formation IdEx

(dont 1444 provenant de
l'étranger)



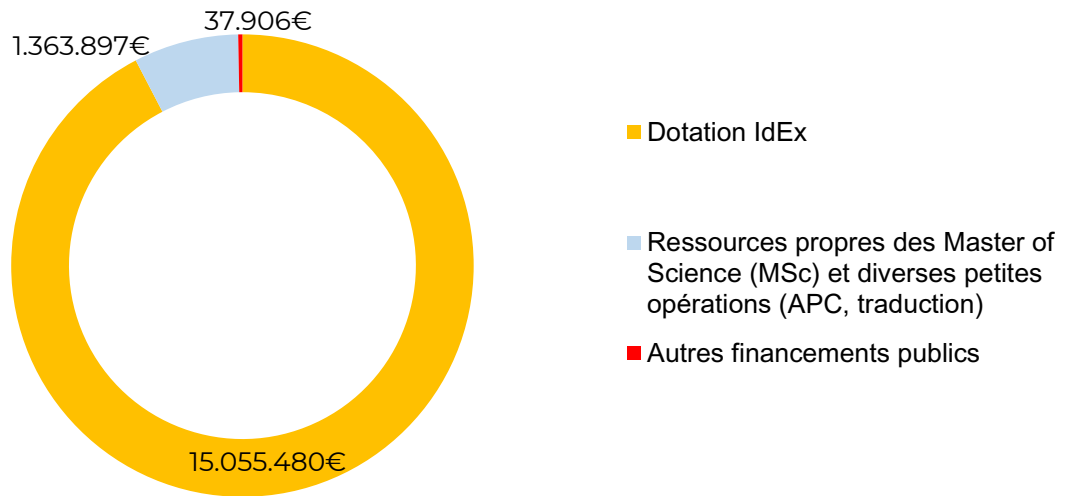
366

Étudiants inscrits
dans une formation
IdEx

(336 en MSc et 30 en DU)

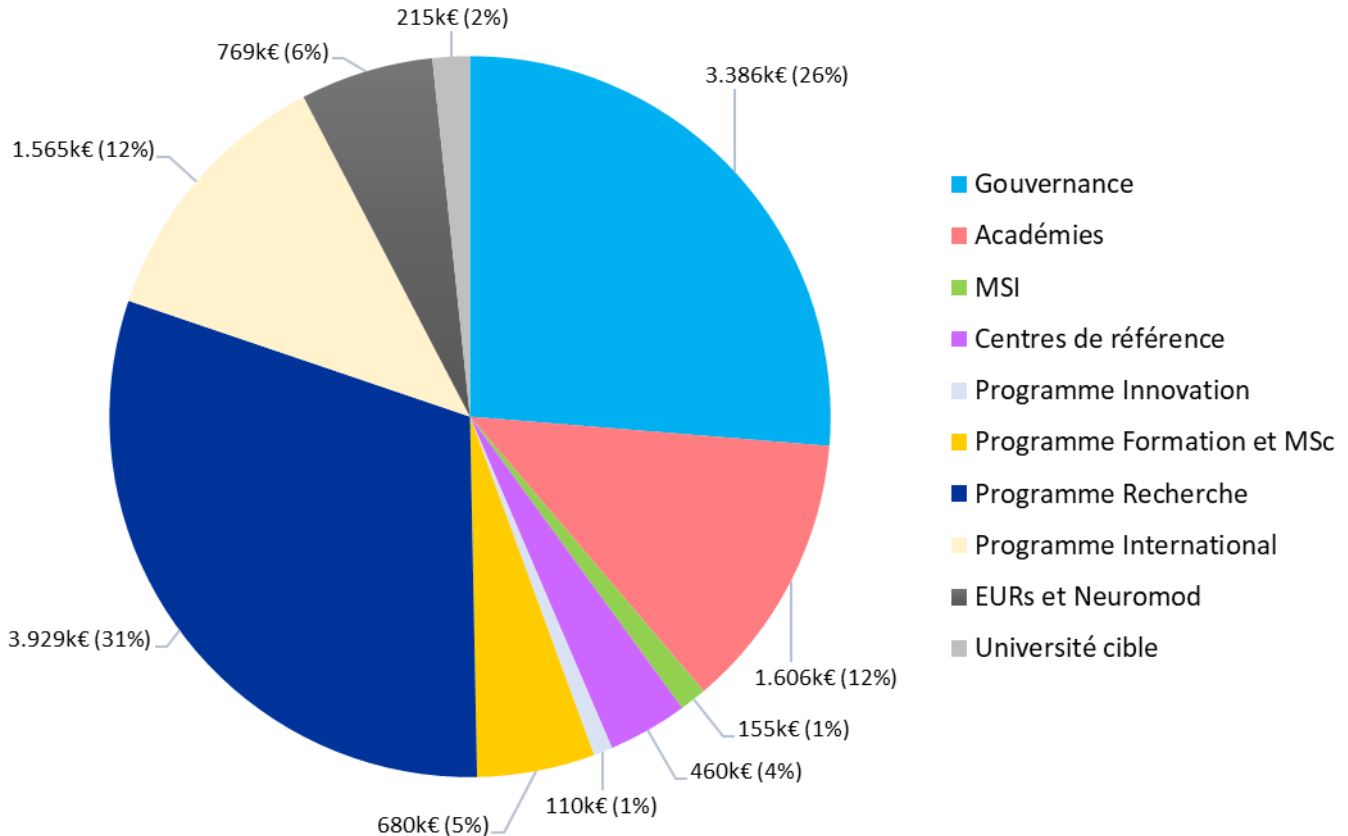
Recettes 2025

La Fondation UniCA^{J.E.D.I.} a perçu 16.457.284€ de recettes en 2025 réparties de la façon suivante :



Engagements pluriannuels 2025 par actions IdEx

Est précisée ci-après la ventilation des engagements de la dotation IdEx par action, étant précisé que ces engagements sont pluriannuels (*i.e. l'exécution budgétaire des actions correspondantes peut être réalisée sur plusieurs exercices*) :



Ventilation des engagements pluriannuels par actions de la dotation IdEx et reports sur l'année 2026

	Action	Montant engagé en 2025	Montant reporté en 2026
1- Gouvernance	MS support et soutien	2 836 627 €	
	Gouvernance	549 363 €	
2- Académies	Académie 1	289 038 €	35 000 €
	Académie 2	147 403 €	202 597 €
	Académie 3	301 330 €	48 670 €
	Académie 4	123 190 €	105 000 €
	Académie 5	354 377 €	
3- MSI	MSI hors MS	110 551 €	45 000 €
4- Innovation	CDR APC	200 000 €	
	CDR IMREDD	193 098 €	6 902 €
	CDR5 XR2C2	40 762 €	19 238 €
	Partenariats	36 581 €	
	Entrepreneuriat	73 316 €	
	Startups	0 €	
5- Pédagogie et formation innovantes	Pôle innovation pédagogique hors MS	13 972 €	11 028 €
	UCA ^{J.E.D.I.} Junior & Champion	213 839 €	
	MSc & MOI	440 803 €	
6- Recherche	Prog Stratégiques	232 114 €	
	Attractivity packages	0 €	
	Collegium of Adv. Stud.	174 779 €	
	Backup	0 €	
	Chaires Excellence, CPJ, Chaire UNESCO & PRA	300 000 €	
	Pool experts	54 116 €	
	LabEx	0 €	
	Impact +	0 €	
	Prog Doctorants et Post-doc	3 168 233 €	
7- Université cible	Soutien EUR + Neuromod	616 427 €	152 611 €
	Welcome Center	13 361 €	
	Pool gestionnaires	35 834 €	
	International scientific visibility	75 494 €	
	Soutien transformation services	90 133 €	
8- Déploiement à l'international	Cellule Europe Mutualisée	116 329 €	
	Partenariats Larges	554 990 €	
	Ulysseus	442 252 €	
	Campus Délocalisés / Pays	131 554 €	
	Partenariats thématiques	69 635 €	
	Représentation et influence	174 648 €	75 352 €
	Total	12 174 148 €	701 398 €

Compte financier 2025 de la Fondation UCA^{J.E.D.I.}

Autorisations budgétaires

Dépenses								
	AE				CP			
	CF2024	BRI 2025	CF2025	%	CF2024	BRI 2025	CF2025	%
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	7 847 292	9 400 000	9 522 596	101%	7 847 494	9 400 000	9 524 771	101%
Fonctionnement	4 730 731	5 465 263	5 242 597	96%	7 359 039	6 645 992	5 389 535	81%
Investissement	352 806	500 000	288 603	58%	402 826	539 001	260 458	48%
TOTAL DES DÉPENSES	12 930 829	15 365 263	15 053 796	98%	15 609 359	16 584 993	15 174 763	91%

Solde budgétaire (excédent)					822 051		1 282 521	
------------------------------------	--	--	--	--	----------------	--	------------------	--

Les dépenses réalisées restent globalement proches de la prévision 2025 puisque le budget rectificatif N° 1 (BRI) de fin d'année a permis de ramener la prévision de la masse fonctionnement et investissement à un niveau plus précis que la prévision faite au budget initial. On note un taux d'exécution de 101% sur le personnel, 96% sur le fonctionnement et 98% en investissement.

Recettes				
CF2024	BRI 2025	CF2025	%	
1 253 396	1 032 504	1 401 803	136%	Recettes globalisées
				Subvention pour charges de service public
				Autres financements de l'Etat
				Fiscalité affectée
48 012	48 012	37 906	79%	Autres financements publics
1 205 384	984 492	1 363 897	139%	Recettes propres
15 178 014	15 068 708	15 055 480	100%	Recettes fléchées
326 076		402 826		Financements de l'Etat fléchés
14 684 254	15 010 000	14 586 844	97%	Autres financements publics fléchés
167 684	58 708	65 810	112%	Recettes propres fléchées
16 431 410	16 101 212	16 457 284	102%	TOTAL DES RECETTES
	483 781			Solde budgétaire (déficit)

Le taux d'exécution des recettes est très satisfaisant soit un taux d'exécution de 102%, elles sont constituées principalement de la dotation de l'IdEx à 91% et de 9% d'autres ressources dont 2 financements fléchés.

La majorité des autres ressources sont constituées essentiellement des droits d'inscription des Masters of Science (8%).

Le solde budgétaire de l'exercice (16 457 284 € – 15 174 763 €) est excédentaire de **1 282 521 €**.

Situation patrimoniale

CHARGES	CF 2024	BR1 2025	CF 2025	PRODUITS	CF 2024	BR1 2025	CF 2025
Personnel	7 748 236 €	9 287 200 €	9 390 186 €	Subventions de l'Etat	21 289 €		- €
dont charges de pensions civiles*				Fiscalité affectée			- €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	5 237 232€	6 738 792€	5 858 448€	Autres subventions	11 830 461 €	1 4 877 780 €	13 771 088 €
				Autres produits	1 320 681 €	1 256 212 €	1 553 613 €
TOTAL DES CHARGES (1)	12 985 468 €	16 025 992 €	15 248 635 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	13 172 431€	16 133 992 €	15 324 701 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)		108 000 €	76 066 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	- 186 963 €		
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	12 985 468 €	16 133 992€	15 324 701 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	12 985 468 €	16 133 992 €	15 324 701 €

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

	CF 2024	BR1 2025	CF 2025
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	186 963 €	108 000 €	76 066 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	127 851 €	130 000 €	213 485 €
- reprise de provision			
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	10 715 €	10 000 €	125 102 €
= CAF ou IAF*	304 099 €	228 000 €	164 449 €

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	CF 2024	BRI 2025	CF 2025	RESSOURCES	CF 2024	BRI 2025	CF 2025
Insuffisance d'autofinancement*				Capacité d'autofinancement*	304 099€	228 000€	164 449 €
Investissements	389 168 €	544 001 €	271 108 €	Financement de l'actif par l'État			
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'état	377 037 €	539 001 €	258 697 €
				Autres ressources			
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières (emprunt)			
Fusion IFMK				Fusion IFMK			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	399 168 €	544 001 €	271 108 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	681 136 €	767 001 €	423 147 €

APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	281 968 €	223 000 €	152 038 €	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)			
---	------------------	------------------	------------------	---	--	--	--

Nature	CF 2024	BRI 2025	CF 2025
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	281 967 €	223 000 €	152 038 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-349 873 €	-706 781 €	-1 311 717 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	631 840 €	-483 781 €	1 463 755 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	917 395 €	1 140 395 €	1 069 433 €
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-15 346 605 €	-14 639 824 €	-16 658 322 €
Niveau de la TRESORERIE	16 264 000 €	15 780 219 €	17 727 755 €

Ratios prudentiels	CF 2024	BRI 2025	CF 2025
Niveau du FONDS DE ROULEMENT (en jours)	22	25,59	25,81
Niveau de la TRESORERIE (en jours)	385	354,04	427,91
Rigidité de la masse salariale	59%	58%	62%

La situation patrimoniale de la Fondation UCA^{J.E.D.I.} est conforme à notre prévision, elle permet de dégager :

- Une capacité d'autofinancement de 164 449 € sur l'exercice 2025
- Un apport au fond de roulement de 152 038 €
- Un niveau de trésorerie de 17 727 755 €.



KPMG SA
51 avenue Simone Veil
51-57 ZAC Nice Meridia - Immeuble Anis
06200 Nice

Fondation Universitaire UCA JEDI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Fondation Universitaire UCA JEDI
Grand Château 28, avenue Valrose 06100 NICE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
51 avenue Simone Veil
51-57 ZAC Nice Meridia - Immeuble Anis
06200 Nice

Fondation Universitaire UCA JEDI

Grand Château 28, avenue Valrose 06100 NICE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration de la Fondation Universitaire UCA ^{JEDI},

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Universitaire UCA ^{JEDI} relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note I-2-2 et I-2-3 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et l'agent comptable et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil d'Administration.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nice, le 16 mars 2026

KPMG SA

Pierre GAULTIER

Associé

BILAN FONDATION UCAJEDI 2025

ACTIF	Brut 205	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2025	31/12/2024 Audité	PASSIF	31/12/2025	31/12/2024 Audité
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	46 109,77	16 285,72	29 824,05	15 121,40	FONDS PROPRES		
FRAIS D'ETABLISSEMENT					FINANCEMENT RECUS		
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT					Financement externes de l'actif Etat	310 278,42	776 683,02
CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES...	46 109,77	16 285,72	29 824,05	15 121,40	Financement externes de l'actif autre que l'Etat		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					Fonds propres des fondations	50 000,00	50 000,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS					RESERVES	665 610,30	478 648,41
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 033 594,74	217 464,03	816 130,71	680 045,30	REPORT A NOUVEAU RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	76 066,12	186 361,89
TERRAINS					TOTAL FONDS PROPRES	1 701 954,84	1 492 293,32
CONSTRUCTIONS	6 353,00	41,31	6 311,69				
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGES	393 473,17	81 982,84	311 490,33	228 246,30	PROVISION POUR RISQUES	223 433,11	130 268,11
COLLECTIONS					PROVISION POUR CHARGES		
BIENS HISTORIQUES ET CULTURELS					TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	223 433,11	130 268,11
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	633 168,57	135 433,28	497 735,29	451 793,00			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS					DETTES		
AVANCES ET ACOMPTES					DETTES FINANCIERES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (BIENS VIVANTS)					EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENT DE CREDIT		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 000,00		10 000,00	10 000,00	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
PARTICIPATIONS					TOTAL DETTES FINANCIERES	0,00	0,00
ACTIONS					DETTES NON FINANCIERES		
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	10 000,00		10 000,00	10 000,00	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	363 865,38	813 263,98
					DETTES FISCALES ET SOCIALES	317 105,09	292 812,87
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 089 704,51	233 749,75	855 954,76	705 166,70	AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	23 670 388,19	30 230 997,97
					DETTE CORRESPONDANT A DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		
ACTIF CIRCULANT					AUTRES DETTES NON FINANCIERES	129 668,86	25 234,70
STOCK ET EN COURS					PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	116 100,00	
MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS					TOTAL DETTES NON FINANCIERES	31 197 127,52	31 362 315,52
CREANCES	14 509 478,16	4 403,68	14 505 074,48	16 015 607,46	TRESORERIE		
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	14 361 861,74		14 361 861,74	15 832 003,21	AUTRES ELEMENTS DE TRESORERIE PASSIVE		16 889,35
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	86 011,61	4 403,68	81 607,93	31 867,92	TOTAL TRESORERIE	0,00	16 889,35
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES					COMPTE DE REGULARISATION		
Créances correspondant à des opérations sur compte de tiers					ECART DE CONVERSION - PASSIF IV		
Créances sur les autres débiteurs	61 604,81		61 604,81	151 736,33	TOTAL GENERAL	33 122 515,47	33 001 766,30
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	33 730,77		33 730,77	102,98			
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	14 543 208,93	4 403,68	14 538 805,25	16 015 710,44			
TRESORERIE							
DISPONIBILITES	17 727 755,46		17 727 755,46	16 280 889,16			
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS							
AUTRES							
TOTAL TRESORERIE	17 727 755,46	0,00	17 727 755,46	16 280 889,16			
COMPTE DE REGULARISATION							
COMPTE DE REGULARISATION							
ECART DE CONVERSION - ACTIF							
TOTAL GENERAL	33 360 668,90	238 153,43	33 122 515,47	33 001 766,30			

COMPTE DE RESULTAT - FONDATION UCA JEDI 2025

CHARGES	31/12/2025	31/12/2024	PRODUITS	31/12/2025	31/12/2024
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	3 691 311,57	3 247 691,65	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats	2 065,98	5 792,43	PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE	13 771 087,74	11 851 750,16
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	3 689 245,59	3 241 899,22	Subvention pour charges de service public		
			Subvention de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	13 771 087,74	11 851 750,16
CHARGES DE PERSONNEL :	9 390 186,18	7 748 237,52	Dons et legs		
Salaires et traitements	6 770 923,90	5 601 142,47	Produits de la fiscalité affectée		
Charges sociales	2 570 761,19	2 128 508,75	PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	1 425 868,23	1 309 840,07
Intéressement et participation			Ventes de biens ou prestations de services	1 413 704,70	1 305 521,82
Autres charges de personnel	48 501,09	18 586,30	Produit de cession d'élément d'actif		
			Autres produits de gestion	12 163,53	4 318,25
AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT (Dont perte sur créances irrécouvrables)	1 951 757,00	1 858 560,57	Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATION, PROVISIONS ET VALEUR NETTES COMPTABLES DES ACTIFS CEDES	122 086,48	85 252,54	AUTRES PRODUITS	125 102,06	10 714,86
			Reprises sur amortissements et provisions		
			Reprises sur financements rattachés à un actif	125 102,06	10 714,86
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	15 155 341,23	12 939 742,28	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	15 322 058,03	13 172 305,09
CHARGES D'INTERVENTION	93 165,00	45 235,62			
Dispositif d'intervention pour compte propre					
Transfert aux ménages					
Transferts aux entreprises					
Transferts aux collectivités territoriales					
Transferts aux autres entités					
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme					
Dotations aux provisions et dépréciations	93 165,00	45 235,62			
CHARGES FINANCIERES :	128,34	491,45	PRODUITS FINANCIERS :	2 642,66	126,15
Dotations aux amortissements et aux provisions			De participation		
Intérêts et charges assimilées			D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Différence négatives de change	128,34	491,45	Autres intérêts et produits assimilés		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			Reprises sur provisions et transferts de charges financières		
			Différences positives de change	2 642,66	126,15
			Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
			Autres produits financiers		
(ex CHARGES EXCEPTIONNELLES :)			(EX PRODUITS EXCEPTIONNELS)		
Sur opérations de gestion			Sur opérations de gestion		
IMPOT SUR LES SOCIETES					
TOTAL	93 293,34	45 727,07	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	2 642,66	126,15
Solde créditeur= bénéfice	76 066,12	186 961,89	Solde débiteur = perte		
TOTAL GENERAL	15 324 700,69	13 172 431,24	TOTAL GENERAL	15 324 700,69	13 172 431,24

Préambule

L'annexe est un document essentiel pour l'amélioration de la qualité comptable et la transparence accrue de l'information financière de l'établissement.

L'annexe, le bilan et le compte de résultat forment un tout indissociable et constituent « les comptes annuels », eux-mêmes extraits du compte financier.

L'annexe est un état financier qui complète et commente les informations fournies par le bilan et le compte de résultat, en apportant les explications nécessaires à une meilleure compréhension de ces documents comptables par les membres du Conseil d'Administration ainsi que par les partenaires extérieurs.

Seules les informations présentant un caractère significatif pour apprécier les comptes de l'exercice écoulé doivent être développées.

L'appréciation du caractère significatif relève donc d'une étude au cas par cas des particularités de l'université, analysées sur la base de critères qualitatifs ou quantitatifs.

Elle n'a pas pour finalité de se substituer au rapport de gestion de l'ordonnateur, au rapport financier de l'Agent Comptable ou aux analyses financières rétrospectives et prospectives.

L'exercice de référence s'établit sur une période de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

I) Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation

La Fondation UCA J.E.D.I. a été instituée par décision du Conseil d'Administration de l'Université Côte d'Azur lors de sa séance du 20 mai 2021, en application du décret N° 2008-326 du 7 avril 2008 relatif aux règles générales de fonctionnement des fondations universitaires. A ce titre, elle ne dispose pas d'une personnalité morale propre. Ses statuts sont votés au Conseil d'Administration du 25 novembre 2021 avec pour mission principale de porter l'IDEX pérennisé. Ses comptes figurent dans les comptes agrégés de l'Université Côte d'Azur jusqu'au 31/12/2025. L'Agent Comptable de l'Université est le comptable assignataire. La Fondation UCA J.E.D.I. est administrée par un Conseil de gestion, assisté d'un Bureau, et représentée par un Président. Le Président de la Fondation et le Bureau sont désignés par le Conseil de gestion en son sein.

Les comptes annuels 2025 ont été arrêtés par le conseil de gestion du 04 mars 2026 et approuvés par le Conseil d'administration qui s'est tenu le **16 mars 2026** et font l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes.

I-1) Modalité d'établissement des comptes :

La Fondation UCA J.E.D.I. est soumise aux règles comptables en vigueur applicables aux associations, fondations et fonds de dotation. La Fondation UCA^{JEDI} a été créée sous la forme juridique d'une fondation universitaire telle que définie à l'article L.719-12 du code de l'Education, les articles R.719-194 à R.719-205 du code de l'éducation fixent les règles générales de fonctionnement. Ces règles financières sont amendées dans le règlement financier annexé à ses Statuts.

I-2) Principes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat :

I-2-1) Principes, règles et méthodes comptables :

Les présents comptes sont établis en application du « recueil des normes comptables pour les établissements publics » et de « l'instruction comptable commune », applicables aux établissements publics.

Ils ont été arrêtés (Article R719-101 du code de l'éducation) « conjointement par l'ordonnateur et l'agent comptable » à la date du 02/03/2026.

I-2-2) Principes et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de notre fondation ont été établis en application :

- des dispositions du règlement ANC N°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC N°2023-03 en coordination avec le règlement ANC N°2022-06,
- des dispositions du règlement ANC N°2022-06 (modernisation des états financiers) dont l'application a été faite sur l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- et à défaut d'autres dispositions spécifiques, celles du règlement ANC N°2014-03 (Plan comptable général).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- Evaluation des éléments inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques.

I-2-3) Comparabilité des comptes

Les comptes sont conformes aux règles et procédures en vigueur susvisées.

Ils sont établis selon des méthodes permanentes dans le but d'assurer leur future comparabilité, à la fois avec les états financiers d'entités différentes ainsi qu'avec les états financiers de notre entité dans le temps.

L'annexe présente les changements de méthodes comptables, d'estimation et les corrections d'erreurs ayant eu lieu au cours de l'exercice sans reproduire (sans répéter) les informations/explications fournies dans les états financiers des exercices antérieurs.

Le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et le règlement ANC N°2023-03 (modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n°2022-06), ont été appliqués pour la première fois aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La première application des règlements ANC N°2022-06 et N°2023-03 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat.

L'application des nouveaux règlements ANC N°2022-06 et N°2023-03 a induit un changement de présentation de comptes annuels et aucun retraitement rétrospectif : la présentation du bilan ainsi que celle du compte de résultat ont été modifiées. La présentation de l'annexe a également évolué.

Absence d'effet significatif sur la présentation des comptes de notre fondation.

I-2-4) Immobilisations incorporelles

Cette rubrique se compose principalement des brevets, licences et logiciels qui sont inscrits en comptabilité à leurs coûts d'acquisition.

I-2-5) Immobilisations corporelles

Les immobilisations appartenant à la Fondation sont évaluées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- prix d'achat ;
- frais accessoires : dépenses directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

I-2-5-1) Les biens meubles corporels :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à leur mise en état d'utilisation, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus. Tout bien meuble répondant aux caractéristiques d'une immobilisation et dont le coût unitaire est supérieur à 1 500 € HT est inscrit à l'actif.

I-2-5-3) Les cadences d'amortissements :

Les durées d'amortissement des biens approuvées par le Conseil d'Administration de l'UNS du 17.07.12, et par celui de la COMUE UCA du 19/12/2017 et depuis le 01/01/2020 par Université Côte d'Azur sont les suivantes :

Plan de comptes	Libellé	Durée Amortissement (par an)
201	Frais d'établissement	5
203	Frais R&D	5
205	Concessions et droits similaires brevets, licences	3
206	Droit au bail	5
208	Autres immobilisations incorporelles	5
21 1	Terrains	0
212	Aménagement des terrains	10
2131	Bâtiments	50
2135	Agencement et aménagement des bâtiments	20
214	Constructions sur sols d'autrui	20
2151	Installations techniques complexes	10
2153	Installations à caractère spécifique	10
2154	Matériel	8
2155	Outillage industriel	5
2156	Matériel d'enseignement	8
2157	Agencement et aménagement du matériel	10
216	Collections de documentation	10
2181	Instal. générales, agencement et aménagement divers aff	5
2182	Matériel de transport	8
21831	Matériel de bureau	8
21832	Matériel informatique	5
2184	Mobilier	10
2186	Emballages récupérables	5
2188	Matériels divers	5

I-2-6) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

En 2012, l'UNS, compte tenu du risque existant sur un volume important de créances anciennes (notamment antérieures à 2009), a décidé de prévoir une méthode de dépréciation des créances douteuses :

L'UNS avait opté pour une méthode statistique permettant de calculer de manière arithmétique en fonction de l'ancienneté des créances dans les comptes à la clôture, une provision sur les créances douteuses. Toutes les créances dont l'antériorité supérieure à deux ans sont dépréciées à 50% et celles entre un an et deux ans à 25%.

Suite à la création de l'établissement expérimental Université côte d'Azur au 01/01/2020, le décret de création prévoyant le transfert des droits et obligations de la Comue UCA et de l'UNS à l'EPE Université Côte D'Azur, cette méthodologie et l'ensemble des méthodes comptables ont été transposées à Université Côte d'Azur.

La Fondation conserve cette méthode de dépréciation.

I-2-7) Financements externes de l'actif

Sur la base du fléchage des immobilisations, la Fondation UCA^{JEDI} reprend la quote-part de financement au même rythme que les amortissements, dans le respect de l'instruction du 18 décembre 2012 de la Direction Générale des Finances Publiques relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux.

Les financements externes de l'actif correspondent :

- soit à des financements en nature représentant la contrepartie de biens mis à disposition ou remis en pleine propriété (contrepartie par exemple des bâtiments affectés par l'Etat à l'UNS),
- soit à des financements en espèces destinés à l'acquisition d'actifs immobilisés (subventions d'investissement par exemple).

Le classement comptable distingue les financements rattachables de ceux non rattachables à des actifs déterminés. Cette présentation permet de faire évoluer la valeur comptable des financements reçus symétriquement à celle des actifs financés par une reprise au compte de résultat du financement au même rythme que les actifs.

Le fait générateur de comptabilisation suit les principes comptables exposés à la note **I-2-5)** de la présente annexe.

I-2-8) Subventions reçues et opérations pluriannuelles

D'un point de vue comptable, la subvention pour charges de service public est enregistrée au compte 741 « subventions d'exploitation – Etat » sans qu'aucune partie ne soit affectée à l'investissement sauf opération d'investissement spécifique ciblée. Elle est constatée pour le montant des crédits de paiement alloués, à réception par l'université de l'arrêté attributif, indépendamment du versement effectif des fonds.

Les financements reçus par les organismes publics, en provenance de l'État ou d'autres tiers, qu'il s'agisse de subventions de fonctionnement ou d'investissement se définissent comme des produits issus d'opérations sans contrepartie directe au moins équivalente attendue par le financeur. Le financement est comptabilisé, indépendamment de sa date d'encaissement, lorsque le droit est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable.

Le principe est le suivant :

- Lorsqu'une subvention est accordée par le financeur sans condition, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, à la date de l'acte attributif, ou à la date de la signature de la convention attributive,
- Lorsqu'une subvention est octroyée sous réserve de la réalisation de conditions, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, soit à la date de l'acte attributif si les conditions sont réalisées à cette date, soit au moment de la réalisation effective par l'organisme bénéficiaire des conditions prévues par l'acte attributif, pour le montant correspondant à la part financée de l'opération.

Les fonds reçus avant l'acquisition du droit sont comptabilisés en avances.

La Fondation UCA^{ED1} procède à :

- la comptabilisation d'avances sur subventions en avances et encours sur commandes
- un recensement des droits acquis au titre de l'exercice et n'ayant pu faire l'objet d'un titre au compte 441. Ce recensement est effectué de manière à rattacher des produits à recevoir aux dépenses de fonctionnement et d'investissement correspondantes à la clôture de l'exercice.

I-2-9) Rattachement des charges et produits à l'exercice

L'UCA procède à des opérations d'inventaire en fin d'exercice afin de se conformer au principe des droits constatés, principalement en matière :

- d'heures complémentaires,
- de droits à congés
- de primes salariales à versement périodique,
- de rappels de salaires liés aux décalages existants entre les prises d'effet des augmentations de salaires et les dates de prise de décision,
- de charges d'exploitation,
- de recettes d'activité (prestations de recherches, droits universitaires, etc).

Les heures complémentaires réalisées par les personnels titulaires et contractuels au titre de l'année universitaire en cours à la date de clôture ont été comptabilisées en charges à payer.

Les droits à congés acquis par les personnels inscrits dans le Compte Epargne Temps font l'objet d'une provision pour charges pour leur part monétisable et non monétisable.

Les droits à congés acquis sur la période du 1er septembre au 31 décembre 2025 des personnels BIATSS contractuels et titulaires, à raison de 3.75 jours acquis par mois, pondérés par la quotité de travail de l'agent, diminué du nombre réel de jours pris issus du logiciel Ohris pour les personnels gérés sous cet outil et de 4 jours pris sur cette période pour les autres personnels, valorisés par le coût moyen réel de chaque individu, sont inscrits en charge à payer. Les droits à congés des enseignants et des enseignants chercheurs ne font pas l'objet d'un suivi particulier compte tenu de leur statut. Aucune évaluation fiable du montant de l'obligation au titre des droits à congés ne pouvant donc être réalisée, il n'a pas été comptabilisé de provision pour congés à payer pour les enseignants et enseignants chercheurs à la clôture de l'exercice.

II) Notes relatives aux postes de bilan

II-1) Actif immobilisé

En 2025, le montant brut de l'actif immobilisé a augmenté de 271 k€ passant de 818,6 k€ au 31.12.2024 à 1 089.7 k€ au 31.12.2025.

Le tableau de variation des immobilisations s'établit comme suit :

Compte	Valeur brute UCA au 31/12/2024	Valeur brute UCA au 01/01/2025	Acquisitions AU 31/12/2025	Virement de poste à poste au 31/12/2025	Sorties au 31/12/2025	Valeur brute au 31/12/2025
203 Frais de recherche et de developp.						-
205 Concessions,brevets, licences...	23 109,77	23 109,77	23 000,00			46 109,77
206 Droit au bail						-
208 Autres immobilisations incorporelles						-
Immobilisations incorporelles	23 109,77	23 109,77	23 000,00	-	-	46 109,77
211 Terrains						-
212 Agenc. et aménag. de terrains						-
213 Construction			6 953,00			6 953,00
214 Construction sur sol d'autrui						-
215 Installations techniques, mat. et outil.	270 481,95	270 481,95	122 991,22			393 473,17
216 Collections						-
217 Biens historiques et culturel						-
218 Autres immobilisations corporelles	515 004,66	515 004,66	118 163,91			633 168,57
254 Plantations pérennes						-
Immobilisations corporelles	785 486,61	785 486,61	248 108,13	-	-	1 033 594,74
231 Immobilisations corporelles en cours						-
232 Immobilisations incorp. en cours						-
235 Plantations pérennes						-
237 Av. et acptes verses sur immo. Incor.						-
238 Av. et acptes verses sur immo. Cor.						-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
261 Titres de participations						-
266 Autres formes de participation						-
267 Créances rattachées à des part.						-
271 Actions						-
272 Titres immobilisés						-
274 Prêts						-
275 Dépôts et cautionnements versés	10 000,00	10 000,00				10 000,00
Immobilisations financières	10 000,00	10 000,00	-	-	-	10 000,00
Actif immobilisé	818 596,38	818 596,38	271 108,13	-	-	1 089 704,51

II-1-1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent dans leur intégralité des acquisitions de logiciels et s'élèvent à 46,1 k€ en 2025 contre 23,1 k€ en 2024. Les principales acquisitions concernent l'acquisition d'un logiciel pour la création de cartographie de flux touristique pour 23k€ pour l'IMREDD.

II-1-2) Immobilisations corporelles

On constate une augmentation des acquisitions d'immobilisation sur l'exercice 2025 de 248,1 k€, elles s'élèvent à 1 033,5 k€ contre 785,5 k€ en 2024.

La rubrique immobilisations corporelles augmente de 248k€ et concernent :

- Les constructions pour 6 953€ sont liées à l'installation d'une clim dans la salle serveur de l'IMREDD.
- Installations techniques matériels et outillages ont augmenté de 123 k€, passant de 270,4 k€ en 2024 à 393,4 k€ en 2025
Elles concernent principalement du matériel scientifique (une centrifugeuse pour 12k€ et 2 incubateurs 19k€ dans le cadre du welcome package de la CPJ de Véronique Angeli. Des cages de souris pour 26k€ pour la chaire labex C3M et un nanophotomètre pour 11k€ dans le cadre du projet Frambomix.
- Autres immobilisations corporelles ont augmenté de 118,1 k€, passant de 515 k€ en 2024 à 633,1 k€ en 2025

Elles concernent principalement l'acquisition de matériel informatique pour 107k€.

II-2) Amortissements et dépréciations des immobilisations

Au 31.12.2025, les amortissements cumulés s'élèvent à 233 707.84 € contre 113 429,68 € en 2024, soit une augmentation de 120 320.07 €.

	CUMUL Amortissements cumulés ou dépréciation au 31/12/2023	UCA Amortissements cumulés ou dépréciation au 01/01/2024	Dotations de l'exercice	Réintégrations de l'exercice	Amortissement cumulé ou dépréciation au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	7 988,37	7 988,37	8 297,35	-	16 285,72
Frais de recherche et de développ.					-
Concessions, brevets, licences...	7 988,37	7 988,37	8 297,35		16 285,72
Droit au bail					-
Autres immobilisations incorporelles					-
Immobilisations corporelles	105 441,31	105 441,31	112 022,72	-	217 422,12
Terrains					-
Agenc. et aménag. de terrains					-
Construction			41,91		41,91
Construction sur sol d'autrui					-
Installations techniques, mat. et outil.	42 235,65	42 235,65	39 747,19		81 982,84
Collections					-
Autres immobilisations corporelles	63 205,66	63 205,66	72 233,62		135 439,28
Immobilisations financières			-	-	-
Titres de participations			-	-	-
Autres formes de participation			-	-	-
Créances rattachées à des part.			-	-	-
Actions			-	-	-
Titres immobilisés			-	-	-
Prêts			-	-	-
Dépôts et cautionnements versés			-	-	-
TOTAL	113 429,68	113 429,68	120 320,07	-	233 707,84

II-3) Créances et dettes

Concernant les créances et dettes liées aux opérations pluriannuelles subventionnées, ces dernières se référant à des contrats triennaux, la répartition de l'échéance a été réalisée en prenant 1/3 pour l'échéance à moins d'un an et 2/3 à plus d'un an. La hausse importante au passif des avances et acomptes est liée aux encaissements reçus des financeurs tant que les conditions de réalisation ne sont pas atteintes pour émettre le titre de recettes définitif (et couvrant les produits à recevoir comptabilisés en fin d'exercice).

Tableau des Créances et Dettes âgées :

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an			Échéance à moins d'un an	Echéances	
							à plus d'un an	à plus de cinq ans
Créances de l'actif immobilisé :				Dettes financières				
Créances rattachées à des participations				Avances de l'Etat et des collectivités publiques				
Prêts (1).....				Dettes financières diverses				
Autres.....								
Créances de l'actif circulant :	14 506 878	4 932 304	9 574 574	Dettes non financières	31 081 028	11 300 769	19 780 259	
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes	14 361 862	4 787 287	9 574 574	Dettes fournisseurs et Comptes rattachés.....	963 865	963 865		
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	84 012	84 012		DETTES FISCALES ET SOCIALES	317 105	317 105		
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	29 670 388	9 890 129	19 780 259	
CRÉANCES CORRESPONDANT A DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				DETTE CORRESPONDANT A DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	129 669	129 669		
Créances sur les autres débiteurs	61 005	61 005		AUTRES DETTES NON FINANCIERES				
Charges constatées d'avance.....	33 731	33 731		Produits constatés d'avance.....	116 100	116 100		
TOTAL	14 540 609	4 966 034	9 574 574	TOTAL	31 197 128	11 416 869	19 780 259	

II-4) Compte de liaison - Trésorerie

La Fondation UCA^{JEDI} n'a pas de trésorerie propre. Jusqu'au 31/12/2023, les mouvements de trésorerie étaient comptabilisés dans l'établissement principal et impactés sur la fondation par le biais du compte de liaison. Conformément aux préconisations ministérielles, la trésorerie de la Fondation UCA^{JEDI} est désormais suivie dans une subdivision du compte 5151 dont le solde au 31/12/2025 s'élève à 17 728 k€ sur un total de trésorerie Etablissement de 103 532 k€.

La situation nette de trésorerie à la clôture de l'exercice 2025 se présente comme suit :

Libellés	31/12/2024	31/12/2025
Compte de dépôt de fonds au Trésor(Régie)	16 280 889	17 727 755
(+) Valeurs à l'encaissement	0	0
(+) Chèques impayés	0	0
(+) Caisse	0	0
(+) Avances aux régisseurs	-40	0
(+) Placements en bons du Trésor	0	0
(-) Paiements en instance	-16 849	0
(-) Chèques à payer (trésorerie passive)	0	0
Trésorerie nette	16 264 000	17 727 755

II-5) Fonds propres

Les fonds propres de la Fondation sont composés :

- des financements de l'actif par l'État pour 910,2 k€ en 2025 contre 776,7 k€ en 2024 correspondant au financement de l'ANR
- des fonds propres de la Fondation UCA^{JEDI} à hauteur de 50 k€
- des réserves à hauteur de 665,6 k€ constituées exclusivement des résultats des derniers exercices.
- *du résultat de l'exercice à hauteur de 76 k€*

Le tableau de variation des fonds propres se présente ainsi :

	UCA AU 31/12/2024	UCA AU 01/01/2024	Quote-part en résultat	Affectation du RAN en reserves	Affectation du résultat 2024	Subventions de l'exercice	Sorties Subventions	Résultat 2025	31/12/2025
Biens remis en dotation		-							-
Financements externes de l'actif Etat	776 683,02	776 683,02	- 125 102,06			258 697,46			910 278,42
Fonds propres des fondations	50 000,00	50 000,00							50 000,00
Réserves facultatives	478 648,41	478 648,41			186 961,89				665 610,30
Report à nouveau	-	-							-
Résultat de l'exercice	186 961,89	186 961,89			- 186 961,89			76 066,12	76 066,12
Subventions d'investissement nettes	-	-							-
Financements externes de l'actif autres que Etat	-	-	-						-
TOTAL	1 492 293,32	1 492 293,32	- 125 102,06	-	-	258 697,46	-	76 066,12	1 701 954,84

Le tableau de variation des financements de l'actif se présente comme suit :

RUBRIQUES ET POSTES		BG 31/12/2024	Cumul au 01/01/2025	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS			Cumul au 31/12/2025
				Financements reçus	Financements reconstituée suite à la reprise de la dépréciation de l'actif	Reprises suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprises suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprises suite à la cession ou mise au rebut de l'actif financé	
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ETAT		776 683,02	776 683,02	258 697,46	-	125 102,06		-	910 278,42
1010000*	Financements non rattachés à un actif	409 365,44	409 365,44	- 144 128,35	-	0,00		-	265 237,09
Financements rattachés à un actif		367 317,58	367 317,58	402 825,81	-	125 102,06		-	645 041,33
Financement des actifs Etat		-	-	-	-	-		-	-
10411000	Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	-	-	-					-
10412000	Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété	-	-	-					-
Financement des autres actifs		367 317,58	367 317,58	402 825,81	-	125 102,06		0,00	645 041,33
10413100	- Etat	-	-	-					-
10413200	- ANR IA	367 317,58	367 317,58	402 825,81		125 102,06			645 041,33
10413800	- Autres	-	-	-					-
FINANCEMENT FONDATION		50 000,00	50 000,00	-	-	0,00		-	50 000,00
10220000	- Fonds statutaires	10 000,00	10 000,00						10 000,00
10240000	- Apports ss droit reprise	40 000,00	40 000,00						40 000,00
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ETAT		-	-	-	-	0,00		-	-
Financements non rattachés à un actif		-	-	-	-	0,00		-	-
13120002	- Régions	-	-						-
13130002	- Département	-	-						-
13140002	- Communes	-	-						-
13150002	- Autres collectivités	-	-						-
13160002	- Union Européenne	-	-						-
13170002	- Autres organismes	-	-						-
13180002	- Autres	-	-						-
Financements rattachés à un actif		-	-	-	-	0,00		-	-
13412000	- Régions	-	-						-
13413000	- Département	-	-						-
13414000	- Communes	-	-						-
13415000	- Autres collectivités	-	-						-
13416000	- Union Européenne	-	-						-
13417000	- Autres organismes	-	-						-
13418000	- Autres	-	-						-
13800000	- Autres	-	-						-
TOTAUX		826 683,02	826 683,02	258 697,46	0,00	125 102,06		0,00	960 278,42

II-7) Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE		
	FONDATION 2025	FONDATION 2024
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET	76 066	186 962
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant	213 485	127 851
Plus-values de cession		
Reprises dépréciations hors actif circulant		
Quote part FEA virée au résultat	-125 102	-10 715
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
Autres : corrections variation BFR	1 506 283	480 165
TOTAL (I)	1 670 732	784 263
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
ENCAISSEMENTS		
Cessions d'immobilisations incorporelles		
Cessions d'immobilisations corporelles		
Cessions d'immobilisations financières		
Autres opérations		
DECAISSEMENTS		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-23 000	-14 378
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-248 108	-374 790
Acquisitions d'immobilisations financières		-10 000
Autres opérations		
TOTAL (II)	-271 108	-399 168
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
ENCAISSEMENTS		
Dotations en capitaux propres	258 697	377 037
Emissions d'emprunts		
Autres opérations (variation BPI Oseo)		
DECAISSEMENTS		
Remboursements d'emprunts		
Autres opérations		
TOTAL (III)	258 697	377 037
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS GERES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS		
ENCAISSEMENTS	140	22 406
DECAISSEMENTS	-194 706	-152 698
TOTAL (IV)	-194 566	-130 292
VARIATION DE TRESORERIE (V = I+II+III+IV)	1 463 756	631 840
TRESORERIE A L'OUVERTURE	16 264 000	15 632 160
TRESORERIE A LA CLOTURE	17 727 755	16 264 000

II-8) Provisions

Les CET sont provisionnés à hauteur de 223,4 k€ sur 2025, en hausse de 93,1 k€ et les créances clients ont été dépréciées à hauteur de 4 403 € portant le montant total des provisions de la Fondation à 227,8 k€

Situation et mouvement	FONDATION 31/12/2024	FONDATION 01/01/2025	Augm.Dotations exercice	Dimin.Reprise exercice	Provisions au 31/12/2025
Provisions pour litiges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour charge	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Povisions pour charges soc.et fisc.sur congés payés et CET	130 268,11	130 268,11	93 165,00	0,00	223 433,11
Provision pour charge sur heures complémentaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prov alloc perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Provisions pour risques et charges	130 268,11	130 268,11	93 165,00	0,00	223 433,11
Provision pour dépréciation des créances	2 637,27	2 637,27	1 766,41	0,00	4 403,68
TOTAL	132 905,38	2 637,27	94 931,41	0,00	227 836,79

II-9) Comptes de régularisation

Aucun produit constaté d'avance n'avait été enregistré sur l'exercice 2024 contre 116,1 k€ en 2025.

III) Notes relatives aux postes du compte de résultat

Le résultat de l'exercice 2025 est de 76 066 € pour la Fondation UCA^{JEDI}

III-1) Chiffre d'affaires et produits d'exploitation :

Les produits de fonctionnement s'établissent à 15 324 k€ pour la Fondation UCA^{JEDI} au 31/12/2025, contre 13 172 k€ au 31/12/2024 en augmentation à hauteur de 16%.

L'évolution des produits de fonctionnement s'établit comme suit :

Nature (en K€)	FONDATION 2024	FONDATION 2025	Var° en €	Var° en %
Chiffres d'affaires	1 305	1 413	108	8%
- Vente de produits finis	0	0	0	-
- Droits d'inscription et redevances	1 131	1 275	144	13%
- Produits de contrats de recherche	62	53	-9	-15%
- Produits de formation continue	118	0	-118	-100%
- Prestations de services	5	25	20	400%
- Produits des activités annexes	-11	60	71	-645%
- Autres produits d'activités annexes	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	11 849	13 767	1 918	16%
Taxe d'apprentissage	3	3	0	0%
CVEC	-	-	-	-
Autres produits de gestion courante	4	12	8	200%
Produits financiers	-	3	3,00	-
Reprise de provisions	11	125	114	1036%
Total	13 172	15 323	2 151	16%

Les droits d'inscription sont en augmentation de 13 % soit 1 275 k€ sur 2025.

L'évolution des Subventions se décompose comme suit :

	FONDATION 2024	FONDATION 2025	Var° en €	Var° en %
SCSP				
ministère tutelle autres subv	21 289	0	-21 289	-100%
Autres ministères				
ANR Investissements	11 727 599	13 756 566	2 028 967	17%
ANR Hors investisse	42 611	13 783	-28 828	-68%
Subventions région		129 300		
Subventions département				
Subv des communes et				
Rémunération ASP au				
Subventions UE	1 849	-75 622	-77 471	-4190%
Subventions d'organismes publics		-116 100		
Subv autres collectivités		2 400		
Dons et legs				
Autres subventions	55 376	56 888	1 512	3%
TOTAL	11 848 723	13 767 215	1 918 492	16%

III-2) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation progressent de 17 % et s'établissent à 15 248 k€ en 2025 contre 12 997 k€ en 2024 :

Nature (en K€)	FONDATION 2024	FONDATION 2025	Var ^o en %
Achats	455	544	20%
Services extérieurs	2 792	3 147	13%
Impôts, taxes et versements assimilés (*)	136	158	17%
Charges de personnel	7 760	9 390	21%
Autres charges de gestion courante	1 723	1 794	4%
Dotations aux amortissements et provisions	130	215	65%
Total	12 997	15 248	17%

(*) Les impôts et taxes sur rémunérations sont désormais inclus dans ce poste et plus dans les charges de personnel

IV) Autres informations

Néant

IV-1) Événements postérieurs à la clôture

Néant.

IV-2) Effectifs

Le nombre d'ETPT (Équivalent Temps Plein Travaillé) moyen au titre de 2025 s'élève à 163,9 contre 134,9 en 2024 :

FONDATION

	2023	2024	2025
ETPT travaillés ENSEIGNANTS	22,4	45	57
DONT TITULAIRES	0	0	0
DONT NON TITULAIRES	22,4	45	57
ETPT travaillés BIATSS	78,8	90	107
DONT TITULAIRES	9,3	10	10
DONT NON TITULAIRES	69,5	80	97
	101,2	135	164

IV-3) Engagement Hors bilan

Néant